

DIPER

Bourg-en-Bresse, le 7 juin 2023

Affaire suivie par :
Annie JERPHAGNON-GRANDJEAN/
Stéphanie COMMARET
Tél : 04 74 45 58 56
Mél : ce.ia01-diper@ac-lyon.fr

L'inspectrice d'académie
directrice académique des services
de l'éducation nationale de l'Ain

10, rue de la Paix
BP 404
01012 Bourg-en-Bresse Cedex

à
Mesdames les enseignantes et messieurs
les enseignants du premier degré public

S/c de mesdames et messieurs les inspectrices
et les inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : appel à candidature n° 12_4 relatif à un ou des postes d'enseignant(s) référent(s) rattaché(s) à l'inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription en charge de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (ASH).

Pièce(s) Jointe(s) : Formulaire de candidature et fiche de poste correspondante

- ⇒ **4 Postes d'enseignants référents chargés du suivi de la scolarisation des élèves en situation de handicap rattachés à la circonscription ASH** sont à pourvoir à **titre provisoire*** au **1^{er} septembre 2023**
- ⇒ La fiche de poste est présentée en pièce jointe (cf. l'Annexe correspondante)

Enseignants référents ASH	Fiche de Poste
Collège Eugène Dubois à Chatillon/Chalaronne (0010821M)	<u>Annexe 1</u>
Collège St-Exupéry à Ambérieu-e- Bugey (0010002X)	
Collège Léon Marie Fournet à Jassans-Riottier (0011193S)	
Collège Paul Sixdenier au Plateau d'Hauteville (0010025X)	

* Les candidats retenus seront affectés à titre provisoire sur la totalité de l'année, ils restent titulaires de leur poste ou de celui obtenu lors du mouvement.

L'inscription sur liste d'aptitude d'enseignant référent est souhaitable mais cet appel reste ouvert à tous les enseignants.

Le dossier de candidature, constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation et de la fiche de candidature en annexe devra être adressé pour le **12 juin 2023** au plus tard, à votre inspecteur(trice) de circonscription qui après avis le transmettra à la division des personnels **pour le 13 juin 2023 délai de rigueur**. Les candidatures parvenues au-delà de cette date ne pourront être prises en compte.

La commission d'entretien se réunira le jeudi 15 juin 2023 à la Maison de l'Éducation sise 7, avenue Jean Marie Verne à BOURG-EN-BRESSE.

Les candidats seront informés par courriel adressé sur leur adresse académique (nom.prenom@ac-lyon.fr) de l'horaire de leur entretien.

Le candidat retenu sera nommé au **1^{er} septembre 2023** sur le poste sur lequel il a candidaté. Pour rappel, celui-ci n'est pas autorisé à postuler à tout appel à candidature ultérieur en vue de pourvoir un poste à **la rentrée scolaire 2023**.



Marilyne Rémer

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Poste d'enseignant référent ASH

NOM : Prénom :

Téléphone portable :

Adresse électronique professionnelle :@ac-lyon.fr

À _____, le _____

Signature de l'intéressé(e)

**→ A envoyer à l'IEN de circonscription au plus tard le 12 juin 2023
qui le transmettra à la division des personnels
pour le 13 juin 2023**

Avis motivé de l'IEN de la circonscription d'origine

À _____, le _____
L'inspecteur(rice) de l'éducation nationale

Enseignant Référent pour la Scolarisation des Elèves Handicapés

(Décret n°2005-1752 du 30/12/2005 relatif aux enseignants référents et à leur secteur d'intervention)
(arrêté du 17 août 2006)

Titre requis : CAPA-SH, CAPPEI

Descriptif :

La loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, met en place la fonction d'enseignant référent, chargé de coordonner et d'organiser le parcours de scolarisation des élèves en situation de handicap ou atteints de troubles de la santé invalidants, dans le cadre de la mise en œuvre de leur Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).

Les enseignants référents sont placés sous la responsabilité de l'inspecteur chargé de l'Adaptation scolaire et de la Scolarisation des élèves Handicapés (ASH). Ils sont référents pour chacun des élèves en situation de handicap de leur secteur, de l'école maternelle au lycée, établissements spécialisés inclus.

Missions :

L'enseignant référent assure, sur l'ensemble du parcours de formation, la permanence des relations avec l'élève, ses parents ou son représentant légal, s'il est mineur.

Il veille à la continuité et à la cohérence de la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation :

- Accueil et information
- Organisation des réunions des équipes de suivi de la scolarisation
- Transmission des bilans à la famille et à l'équipe pluridisciplinaire mise en place par la maison Départementale des Personnes Handicapées
- Contribution à l'évaluation du Projet Personnalisé de Scolarisation

Lieux d'implantation :

- L'enseignant référent (ERSEH) est basé sur un secteur.
- Comme tout enseignant référent, il a vocation à intervenir dans les écoles, les établissements du second degré, les établissements de santé ou médico-sociaux de son secteur d'intervention.

Qualités requises :

L'enseignant doit faire preuve :

- D'une bonne connaissance du système éducatif, de la politique et des dispositifs et structures de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap ;
- De capacités à communiquer aisément avec tous les acteurs du système éducatif et les partenaires concernés ;
- D'une disponibilité horaire et d'une souplesse quant à l'organisation de son travail ;
- De compétences informatiques : outils bureautiques et de communication électronique ;
- D'ordre et de rigueur dans la préparation et la transmission des bilans.

L'ensemble de ces compétences s'exerce dans le respect des règles inhérentes à tout fonctionnaire assurant des responsabilités (positionnement institutionnel, devoir de réserve).

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec l'IEN ASH (04.74.32.13.68)
